REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 30/01/2023

Reçu en préfecture le 30/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID: 032-213204324-20230126-2023_01

DEPARTEMENT DU GERS

COMMUNE DE SEYSSES-SAVES 32130

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (2023-03)

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Seysses-Savès dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel TENNE, Maire.

Date convocation: 16 janvier 2023

<u>Présents</u>: Mesdames Anne-Marie GLEIZES, Catherine LAJOUS, Amélie LAMARQUE, Véronique FERNANDEZ et Messieurs Jean-Pierre CAVAILLE, Jean-Marc LAPALU, Francis MARTRES, TAULET Nicolas, Philippe MASSARIN, Michel TENNE.

Secrétaire de séance : Madame Véronique FERNANDEZ

Absent excusé: Valentin TONUS

OBJET : Adhésion au service du BinDOC

Monsieur le Maire, fait savoir à l'assemblée que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers dispose d'un Bureau d'Information et de Documentation administratives (B.I.N.D.O.C.) ouvert aux collectivités territoriales.

Ce bureau fournit tous renseignements d'ordre administratif relatifs à la gestion communale ainsi que les modèles de délibérations, arrêtés, conventions, contrats ou tous autres actes et l'abonnement à La lettre du BInDoc.

Dans le domaine de l'acquisition de parcelles par les collectivités locales, le service assure la rédaction et la publication des actes réalisés en la forme administrative.

En cas de contentieux administratif, le B.I.N.D.O.C. peut assister la collectivité dans la préparation des documents nécessaires à la rédaction des mémoires à produire devant les tribunaux administratifs. (NB : le BInDoc n'assure pas la rédaction intégrale des mémoires, à confier à un avocat).

En résumé, ce service se positionne comme un soutien administratif et juridique permanent aux communes et établissements publics.

L'ensemble de ces prestations seront assurées à la collectivité moyennant une cotisation annuelle de 257 Euros pour 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide à l'unanimité d'adhérer au service facultatif créé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale sous le nom de Bureau d'Information et de Documentation administratives des Collectivités Locales (BIn.Doc).
 - Précise que les crédits nécessaires au paiement de la cotisation seront ouverts au budget.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au BInDoc, résiliable et révisable annuellement, et tous actes s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré à Seysses-Savès, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, 1 Mjichel TENNE